

moyen de ces produits au cours des trois années précédentes. Nous approuvons fort le Gouvernement de garantir ce versement et d'aider la coopérative à financer ses opérations, mais il n'empêche que le rendement qui en sera retiré ne permettra pas au producteur de beurre ou de fromage de rentrer dans ses frais de production.

En conséquence, l'industrie demandera sans doute au Gouvernement de fixer un prix pour la matière grasse. Ce prix ne doit pas être inférieur à 28c. la livre de matière grasse. ce qui porterait le beurre à 30c. ou 31c. et le fromage à 15. Ceci est plus conforme aux frais de production avérés. Si, considérant l'ensemble des problèmes agricoles, il est sage de fixer le prix d'une denrée, que ce soit dans l'Ouest ou dans l'Est, il est aussi sage, à notre avis, de fixer le prix d'autres denrées agricoles d'importance égale. Je n'ai aucunement l'intention de proposer la modification de cette mesure. Le règlement de la Chambre interdit, d'ailleurs, toute proposition d'initiative parlementaire à cet effet. Néanmoins, nous voulions souligner au ministre et à la Chambre l'urgence de plus en plus grande de cette question. Ainsi que le faisait remarquer tantôt un député de la Colombie-Britannique, la situation est aussi mauvaise dans l'industrie laitière que dans la production fromentière. Les cultivateurs laitiers voudraient bien savoir d'où viennent les fonds qui permettent de fixer le prix d'une certaine denrée. La population tout entière est mise à contribution, et bien que les cultivateurs laitiers ne récupèrent pas leurs frais de production, ils devront quand même contribuer, directement ou indirectement, au subventionnement de la production d'une autre denrée agricole.

Nous pourrions ajouter qu'il n'est pas sage de fixer le prix du blé, à cause de l'excédent croissant de cette denrée et de l'incertitude de pouvoir l'écouler à l'étranger. Des honorables députés ont déclaré hier que la mesure relative aux coopératives ne s'impose aucunement et ne répondra pas au but envisagé. Je soutiens qu'elle est en ce moment plus indispensable qu'elle ne l'a jamais été, mais il est tout aussi indispensable de l'étendre aux autres branches de l'agriculture, afin que tous les cultivateurs jouissent d'un traitement égal ou à peu près. Beaucoup croient que les cultivateurs ont droit à un prix fixe équivalant ou à peu près aux frais de production, afin que l'agriculture soit sur le même pied que l'industrie, où les frais de production sont d'importance souveraine. Les associations d'entrepreneurs en construction fixent le salaire du manœuvre, du charpentier, du briqueteur et autres ouvriers. Le cultivateur est actuellement le seul à vendre sa production sur le marché

libre et sans jouir d'aucune protection, alors qu'il lui faut acheter, sur un marché fortement protégé, son outillage et les autres articles dont il a besoin.

Il en a toujours été ainsi dans l'agriculture, je suppose, mais je ne vois pas pourquoi les producteurs de blé et les cultivateurs laitiers ne rechercheraient pas ensemble une solution qui satisferait tous les intéressés. J'avertis ceux qui s'intéressent à l'agriculture que si les producteurs de blé se montrent trop exigeants et que d'autres groupes d'agriculteurs prétendent être traités injustement, il pourrait arriver ceci: au Canada les comtés intéressés à l'industrie laitière sont beaucoup plus nombreux que ceux qui s'occupent de produire du blé, et il leur serait des plus facile de mater l'influence qui s'est exercée sur la Chambre depuis quelques années. Seul le souci de conserver l'union chez nous et d'assister ceux qui sont dans un besoin réel a empêché que cela ne soit déjà fait accompli. Nous ne nous sommes pas opposés aux mesures d'assistance en faveur de l'Ouest, et l'Est a toujours voulu aider les producteurs de blé, mais nous sommes d'avis que cette fixation des prix favorise une partie du Dominion au détriment de l'autre, une section de l'industrie agricole au détriment d'une autre, et à moins que le Gouvernement ne s'en rende bien compte, l'industrie laitière, nous le craignons fort, sera acculée à la banqueroute, des centaines et des milliers de cultivateurs, chassés de leurs domaines, iront grossir l'armée des assistés urbains. Les cultivateurs laitiers verront au moins à exiger de leurs représentants qu'ils fassent l'impossible pour leur procurer les moyens de retirer le minimum, soit le prix de revient de la production.

Le moment m'a paru le plus propice pour faire cette déclaration. Lorsque le projet de loi n° 63 sera à l'étude et qu'il s'agira de fixer le prix du blé j'ai l'intention de revenir à la charge. Pour l'heure, je me bornerai à établir la comparaison entre la production du blé et celle du beurre et du fromage. Je prétends qu'il importe de protéger l'industrie laitière avant celle du blé, parce que l'industrie laitière peut écouler ses produits. Notre marché domestique exige 365 millions de livres de beurre et nous pouvons écouler tout le fromage que nous pouvons fabriquer. L'an dernier, nos exportations de fromage ne s'établissaient qu'à environ 100 millions de livres, quand elles auraient pu être de 150 ou 175 millions de livres. L'industrie laitière offre donc aux cultivateurs une source de revenus parce que nous pouvons vendre ses produits, et il n'est pas bien certain qu'il en soit de même pour le blé. Nous ne pourrions escompter une autre guerre pour relever les prix du blé à un niveau qui enrichirait rapidement les producteurs, et en m'ex-